

St Gildas de Rhuys

AUTOMNE 2019

Bulletin municipal d'informations



Etat Civil

**La municipalité adresse ses félicitations
aux parents de :**

Noémie BREUT

Née le 25 septembre 2019
26 rue Bodo Braz

Ses vœux de bonheur à :

Yannick LISSAT & Isabelle MONTHUIS

Mariés le 10 août 2019
6 chemin de la Chapelle

Kevin LE ROUX & Marine CECCOTTI

Mariés le 30 août 2019
31 route du Pont-Kerpont

Cédric DANIEL & Sophie BADOUARD

Mariés le 14 septembre 2019
76 route du Roh Vras

Ses sincères condoléances aux familles de :

Pierre LE BOT, 95 ans

Décédé le 5 juillet 2019
57 route de la Baie d'Abraham

Maurice PROUST, 88 ans

Décédé le 7 juillet 2019
1 route du Roh Vras-4 Résidence Poul Mare

Alain CLOÏTRE, 68 ans

Décédé le 5 septembre 2019
74 chemin de Sav Heol

Dominique URVOY, 52 ans

Décédée le 14 septembre 2019
La Grande Prairie-LE PALAIS

Michel ADELIS, 57 ans

Décédé le 28 septembre 2019
10 place Gilbert Layec

Jean Félix MELIN, 73 ans

Décédé le 11 octobre 2019
7 rue Raymond Marcellin – SARZEAU

Jacqueline MÉNARD veuve MANIEZ, 82 ans

Décédée le 11 novembre 2019
9 Route de Goahssiny

Le mot du Maire

Sommaire :

- Etat civil	2
- Le mot du Maire	3
Vie de la commune :	
- Conseils municipaux	4
- Urbanisme	10
- Finances / Espaces verts	13
- Affaires Sociales	14
- Travaux/ Espace public	18
- Environnement	19
- Manifestations	20
- Economie, culture, tourisme	22
- Rétrospective	24
- Saint-Gildas autrefois	26
- Informations diverses	27



En 2014, les gildasiennes et gildasiens ont décidé de confier l'avenir de leur commune à une nouvelle équipe. Le rôle de cette équipe, réunie autour du maire, a été de gérer tous les dossiers communaux et intercommunaux, avec les imprévus du quotidien et ceux résultant du passé.

Je souhaite remercier tous les conseillers, de la majorité comme de la minorité, et les adjoints. Ils se sont tous engagés sans baisser les bras, sans compter leur temps, assidus dans les commissions et impliqués au jour le jour au service de la population avec toute l'énergie que vous leur connaissez.

Lors des 38 conseils municipaux, ils ont siégé pour analyser, débattre et voter les 412 délibérations qui leur furent présentées avec un seul objectif : l'intérêt général.

L'action municipale a pu s'appuyer sur une participation active de tout le personnel communal, dont je salue l'efficacité et l'engagement au quotidien.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal, le dernier de la mandature, en remerciant au passage le groupe d'élus chargé de sa préparation.

Bonnes fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2020.

Votre Maire, Alain LAYEC

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles dans leur intégralité sur les panneaux d'affichage de la commune et accessibles sur le site internet :

<http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr/sinformer/comptes-rendus-des-conseils-municipaux>

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2019

Décisions prises par monsieur le maire sur délégation du conseil municipal depuis le 23 mai 2019

Approbation du rapport de la CLECT de GMVA du 24 mai 2019

La nouvelle communauté d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA) a adopté ses statuts le 27 septembre 2018.

Cette actualisation des statuts nécessite des transferts de charge entre les communes et GMVA.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées entre GMVA et chaque commune membre.

1- Harmonisation des activités natation, voile scolaire, transport des scolaires pour la natation, nautisme, les actions culturelles et actions environnementales,

2- Rétrocession de compétences sur les communes de l'ex communauté de communes de la presqu'île de Rhuys.

La commune de Sarzeau se substituera à GMVA pour les activités suivantes :

- Terrain synthétique de Sarzeau
- Soutien à l'emploi sportif d'encadrement des jeunes
- Activité voile des collèges.

La commune d'Arzon se substituera à GMVA pour l'activité « école de sport ».

Par ailleurs, les communes de Saint Gildas de Rhuys et de Sarzeau prennent désormais en compte la compétence « hébergement des gendarmes en saison ».

3- Rétrocession de compétences sur les communes de l'ex Loch communauté.

Ce point n'a pas d'influence sur l'attribution de compensation de Saint Gildas de Rhuys.

4- Eaux de baignade

Ce transfert ne concerne pas les communes de l'ex Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys qui avaient déjà pris en compte cette dimension dans le cadre de l'intégration des compétences à GMVA.

5- Harmonisation de la compétence GEMA

Les transferts de compétences « Gestion des Milieux Aquatiques » ne concernent pas également les communes de l'ex CCPR.

6-Harmonisation de la compétence gestion des digues

Ce transfert n'intéresse pas la commune de Saint Gildas de

Rhuys.

L'attribution de compensation pour la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys serait portée de 34 392 € à 37 210 € pour la part fonctionnement et serait maintenue à 1 370 € pour la part investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT du 24 mai 2019.

Aménagement du carrefour sur la RD 198 / route de Pont er Lann /route du Roh Vras

La Commune de Saint Gildas de Rhuys a mandaté le Bureau d'études V.R.D Legavre pour esquisser cet aménagement, en collaboration avec le Conseil Départemental.

L'avant-projet détaillé (A.P.D.) a été présenté lors du conseil municipal du 25 octobre 2018

Le coût de l'opération (en phase APD) est estimé à 430 000 € HT pour la commune.

Le Conseil municipal, par 16 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, approuve l'avant-projet définitif relatif à cette opération suivant un coût estimatif de 430 000 € H.T, autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation relative au marché de travaux pour la réalisation du carrefour sur la RD 198 / route de Pont er Lann / route du Roh Vras.

Acquisition des parcelles b 793 – b 1621 – b 1747 – b 1748 (au lieu dit le Net)

Les propriétaires de ces parcelles ont proposé à la Commune de les acquérir.

Ces quatre parcelles, représentent une superficie totale de 7708 m² situées en secteur Aa du Plan Local d'Urbanisme ont été pour un prix global de 3083,20 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la Commune à procéder à l'acquisition de ces parcelles au prix de 0.40 €/m² et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de ventes

Projet de sécurisation route du Roh Vras échange de parcelles commune (A 1076) a monsieur et madame bellet (f 211)

Pour permettre la réalisation des travaux de sécurisation mixte piétons / cyclistes route du Roh Vras, le Conseil municipal a, lors du conseil du 6 septembre 2018, autorisé Monsieur le Maire à engager une prospection foncière auprès des riverains, propriétaires des emprises concernées.

Les propriétaires concernés ont été contactés et ont accepté ces conditions dans le cadre de la d'un acte de vente à hauteur de 0.30 € H.T./m².

Suite au refus d'acquisition du propriétaire de la parcelle F 211, la Commune a proposé un échange de parcelles avec la parcelle communale A 1076.

A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange de la parcelle communale A 1076 contre la parcelle F 211 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange.

Travaux d'aménagement du chemin du Clos er Goh

Chemin du Clos Er Goh, il est proposé d'échanger 16 m² de terrain contre la reconstruction d'un muret ou d'une clôture le long de la parcelle N°AH 362 dans le but d'élargir la voie de 0.50 m et permettre un aménagement de qualité.

Par 17 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil municipal donne son accord pour l'échange d'une partie de la parcelle AH 362 (16 m²) contre la reconstruction d'un muret ou d'une clôture en limite de voie.

Exploitation du camping municipal du Kerver : renouvellement de la procédure de régie intéressée

Le camping municipal du Kerver est actuellement géré jusqu'au 31 octobre 2019 sous la forme d'une régie dite « intéressée » (contrat confiant l'exploitation du service à une personne privée qui en assume la gestion en contrepartie d'une rémunération calculée sur le montant des droits d'entrée).

A l'unanimité le Conseil municipal reconduit le principe de gestion du camping municipal du Kerver sous la forme d'une régie intéressée et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation correspondante permettant d'aboutir à l'établissement d'un contrat d'une durée de deux ans.

Opération d'aménagement de centre-bourg : demande de garantie d'emprunt pour la construction de 10 maisons en PSLA

La commune de Saint-Gildas de Rhuy a aménagé dans le Centre-Bourg deux lots sur lesquels les sociétés ESPACIL et ESPACIL ACCESSION se sont positionnées dans le cadre d'un appel à candidature afin de favoriser la production de logements dans un programme mixte alliant logements en accession libre, PSLA et logements locatifs aidés.

La société ESPACIL ACCESSION a obtenu un permis de construire pour la réalisation de l'opération « Les promenades de Rhuy » avec la production de 36 appartements et 10 maisons en PSLA.

La construction des 10 maisons en PSLA va être financée par un emprunt à hauteur de 1 350 000 € souscrit auprès du crédit agricole du Morbihan. ESPACIL ACCESSION a sollicité la Commune de Saint-Gildas de Rhuy afin qu'elle garantisse cet emprunt à hauteur de 50 %.

Après délibération, par 17 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil municipal donne son accord pour garantir l'emprunt d'un montant de 1 350 000 € sur cette opération à hauteur

de 50% et autorise M. Le Maire à signer la convention ou le contrat de prêt correspondant.

Demande de subvention de l'association « Presqu'île de Rhuy Sailing Team »

L'association « Presqu'île de Rhuy Sailing Team » dont le siège est à St Gildas-de-Rhuy a présenté une demande de subvention pour permettre la participation de son équipe au championnat de Bretagne de catamaran.

Une subvention similaire sera sollicitée parallèlement auprès de la commune de Sarzeau dans la mesure où l'équipage du bateau est composée respectivement d'un Gildasien et d'un Sarzeautin.

Considérant l'intérêt du projet, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 400 € à l'association « Presqu'île de Rhuy Sailing Team ».

Demande de subvention de l'école St Goustan pour sorties scolaires

Par délibération en date du 6 décembre 2018, le Conseil municipal a alloué une subvention de 4 186 € représentant 75% du montant prévisionnel des activités et sorties pédagogiques évaluées à 5 582.50 € au titre de l'année 2019.

Pour des raisons d'organisation ou d'annulation de sorties, ce montant prévisionnel est diminué de 1 505 € ce qui ramène la subvention de la commune à 3 058 €.

Au programme classique annuel, vient s'ajouter au cours de l'année scolaire 2019-2020 une sortie classe de neige.

Le séjour, prévu du 14 au 20 mars 2020 aux Carroz d'Arâches (Haute-Savoie), représente un coût estimé de 19 495 € pour 35 élèves.

L'école souhaite que soit maintenu l'effort consenti par la mairie tous les trois ans en attribuant une subvention dans la limite de 200 € par élève.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention dans la limite maximale de 200 € par élève pour participer au financement de la classe de neige organisée par l'école en mars 2020. La subvention sera mandatée par la commune sur présentation des factures préalablement acquittées par l'école.

Dénomination de voies des lotissements du Clos d'Arzhig et du Clos er Goh

Le quartier du Clos d'Arzhig, lotissement délivré le 19 septembre 2012, composé de 36 lots est aujourd'hui en cours de finalisation.

A la suite de la réunion du groupe de travail du 15 juillet 2019,

Il est proposé au conseil municipal de dénommer les voiries de ce lotissement. : rue de l'Allier , impasse des Silènes, impasse des Panicauts, impasse des Statices. Le nom de la

rue rappelle celui du centre de vacances et les noms des impasses. correspondent à des noms de plantes sauvages.. De la même manière, il est proposé de dénommer les voiries du lotissement communal « le domaine du Clos Er Goh » qui reprennent les noms d'oiseaux présents dans notre région : rue des Tadornes, rue de Avocettes et rue des Rousserolles.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour l'ensemble des voies.

RGPD : convention de mutualisation avec GMVA.

Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) rend obligatoire la tenue d'un registre des traitements des données à caractère personnelles, ainsi que la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD).

Ce délégué à la protection des données peut appartenir à la collectivité, être mutualisé avec d'autres collectivités, ou relever de la prestation publique ou privée.

GMVA propose aux communes intéressées un projet de convention de mutualisation de DPD définissant les obligations des deux parties et les modalités de mise en oeuvre de la démarche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la désignation du délégué à la protection des données personnelles de GMVA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation de la fonction de DPD.

Approbation des rapports d'activité 2018 de GMVA
Il s'agit des rapports d'activité des délégataires concernant :
*Le Golf du Pays de Vannes à Baden
*Le Centre aquatique de Surzur
*Le Crématorium de Plescop
*L'aéroport de Vannes Golfe du Morbihan
*Les réseaux urbains de transports collectifs
*Les pépinières d'entreprises
*Le Très Haut Débit
*La salle de musique l'Echonova
*La régie des équipements nautiques de Vannes agglo
*Le service public d'assainissement non collectif

Parallèlement, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal avant le 30 septembre en application des articles L.2224-5, L.2224-17-1 et D.2224-3 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'approuver les rapports correspondants.

Approbation du rapport d'activité 2018 du SIAEP de la Presqu'île de Rhuy

Le comité syndical du SIAEP de la presqu'île de Rhuy a adopté le 4 juillet dernier à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2018.

Ces rapports sont consultables en mairie et téléchargeable sur le site www.siaep-rhuy.fr

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'approuver les rapports correspondants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

Installation de Mme Chrystelle Le Luel-Palmier conseillère municipale en remplacement de M. Le Gallic, démissionnaire

M. Le Gallic ayant fait part de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal, c'est. Mme Le Luel-Palmier Chrystelle, suivante de la liste qui accepte d'exercer le mandat de conseillère municipale.

Élection aux postes vacants des commissions

La démission de M. Le Gallic Vincent entraîne la vacance au sein des commissions suivantes :

- Commission des Finances,
- Commission d'Appel d'offres (comme suppléant).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Mme Chrystelle Le Luel-Palmier membre de chacune de ces commissions.

Avis du Conseil municipal sur le projet de périmètre et le principe d'aménagement foncier

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.), a décidé de proposer la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur les zones agricoles et naturelles du territoire de SAINT-GILDAS DE RHUYS hors zones bâties et constructibles et hors zones dunaires. Les zones naturelles et agricoles attenantes aux mêmes unités foncières que les propriétés bâties ont elles aussi été exclues.

Les procès-verbaux de réunion ont été adressés à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Au vu du contexte et des éléments précités, le Conseil municipal, à l'unanimité ::

- Demande à ce qu'une vérification de l'ensemble du périmètre soit réalisée par le Conseil départemental afin de répondre précisément aux règles fixées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier pour établir le contour de ce périmètre.

- Décide d'émettre un avis favorable sur le périmètre d'aménagement foncier ainsi que le mode d'aménagement retenus

par la commission communale d'aménagement foncier du 6 juin 2019.

Projet d'aménagement de la route de la baie d'Abraham : approbation de l'apd

Les entreprises Eurovia et STPG, mandatées par le SIAEP et la commune pour renouveler les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ont achevé les travaux début juillet 2019 pour laisser place à INEO qui a débuté les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et procédera à la réalisation du projet d'éclairage de cette zone.

Une étude, lancée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Le Gavre, vise à sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes en tenant compte des contraintes techniques.

Les riverains ont été invités à consulter le projet d'aménagement depuis la fin juillet jusqu'au 30 août 2019 et émettre leurs avis.

Le coût des travaux de ce futur aménagement en phase Avant-Projet Définitif (A.P.D.) a été estimé :

- A 542 000 € H.T. pour la 1ère phase (entre la salle Ker-caradec et le petit parking du Goh Velin, soit 1 050 mètres linéairel)
- A 161 000 € H.T. pour la 2ème phase (entre le petit parking et le grand parking du Goh Velin, soit 350 mètres linéairel) .

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif relatif à cette opération suivant un coût estimatif de 542 000 € H.T. pour la 1ère phase et 161 000 € HT pour la 2ème phase de l'opération.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation relative au marché de travaux pour la réalisation de la sécurisation piétons / cycles..
- de solliciter la Communauté d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération dans le cadre de son dispositif d'aides pour la réalisation d'aménagements cyclables.

Cession du terrain communal dans l'AFUL du Clos du Bourg, rue Laënnec

Le lot N° 14 de ce lotissement (superficie de 378 m²), appartient à la commune. La commission urbanisme et travaux a proposé la mise en vente de ce terrain au prix de 270 € TTC/m².

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la commercialisation du lot n°14 du Clos du Bourg au prix de 270 € TTC /m².et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis / acte de vente à venir sur ce lot.

Acquisition de terrains auprès de la SAFER

La SAFER a lancé un appel de candidatures concernant la rétrocession ou l'échange de plusieurs biens fonciers sur notre territoire..

Actuellement engagée dans une procédure d'aménagement foncier, la Commune de Saint Gildas de Rhuy souhaite se porter candidate sur l'ensemble des parcelles présentées soit un total de 2 ha 00 ca 61 a pour un prix total de 7 250 € H.T.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à répondre à cet appel de candidatures sur l'ensemble des parcelles.

Recours dans le cadre d'une demande de modification du plan local d'urbanisme

Les propriétaires des parcelles cadastrées AL 177 et AL 364 en zone Na ont saisi le Tribunal administratif de Rennes, afin d'obtenir l'annulation de la décision rejetant leur demande de modification du Plan Local d'Urbanisme et une demande d'indemnisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et désigne le Cabinet d'Avocats Coudray de Rennes pour défendre les intérêts de la Commune.

Requête devant la cour administrative d'appel.

Des propriétaires ont déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une ou plusieurs maisons d'habitation sur les parcelles cadastrées section AK n° 88, 89, 90, 91 et 202, sises 14 allée du Bauzec à Saint Gildas de Rhuy.

Un certificat d'urbanisme négatif ayant été délivré,, les propriétaires ont demandé le retrait de cette décision puis ont saisi le tribunal administratif de Rennes qui a rejeté cette requête.

Les plaignants ont porté une requête devant la Cour administrative d'appel de Nantes afin d'annuler le jugement du tribunal administratif de Rennes le certificat d'urbanisme négatif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et désigne le Cabinet d'Avocats Coudray de Rennes pour défendre les intérêts de la Commune.

Décision budgétaire modificative N°1

L'arrivée massive et exceptionnelle d'algues sur les plages de la commune, essentiellement entre le 29 juillet et le 24 août, a généré des opérations importantes de nettoyage des

plages intervenues dans le cadre du marché à bons de commande. Le volume d'algues retiré représente 8 000 m3 pour cette seule période contre 3 à 4000 m3 les années passées. Le coût total du ramassage des algues pour la saison estivale 2019 est évalué à ce jour à 95 965.80 € TTC.

En rappel, le transfert de compétences intervenu entre Golfe du Morbihan Vannes agglomération et la commune a entraîné la détermination d'une attribution de compensation à ce titre de 37 895 € représentant la moyenne du coût du ramassage sur les 3 années 2016 à 2018.

La décision budgétaire modificative consiste à abonder l'article 615214 « Entretien nettoyage des plages » de crédits supplémentaires à hauteur de 55 000 € en prélevant des crédits pour le même montant à l'article 022 « Dépenses imprévues ».

Par ailleurs, l'attribution de compensation globale inscrite au budget primitif et proposée dans le rapport de la CLECT de GMVA avant d'être validée pour un montant global de 37 210 € n'a toujours pas donné lieu, à ce jour, à l'émission d'un versement par GMVA.

Dans cette attente, il y a donc lieu de majorer l'article 739211 « Attribution de compensation » pour un montant de 11 000 €. L'opération est équilibrée en abondant l'article 74121 « Dotation de solidarité rurale » du même montant.

Budget annexe Maison de l'enfance
Afin de solder le marché correspondant au lot N°8 du bâtiment de la Maison de l'enfance, il convient de procéder à des ajustements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la présente décision budgétaire modificative N°1.

Admission en non valeur

M. le Comptable public a présenté un état de produits irrécouvrables correspondant au titre N°22 émis en 2018 sur le budget du camping
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'admission en non-valeur de la pièce correspondante.

Convention avec la société Enedis pour la mise en place d'une ligne électrique souterraine

La société Enedis été sollicitée pour assurer la mise en place d'une ligne électrique souterraine à l'occasion des travaux de construction du bureau du port.

A cet effet, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte intégrant la servitude de passage de la ligne électrique.

Cession du bâtiment communal 14 rue des Vénètes

Le bâtiment est vacant depuis le 30 juin 2019. Le montant total des dépenses engagées dans cette opération s'élève à 408 339.83 €.

M. Le Maire et les membres du Bureau municipal proposent au Conseil municipal de procéder à sa mise en vente.

Après analyse du Conseil juridique de la commune, la cession après publicité et sélection préalable semble le mode le plus adapté aux besoins de la commune.

Le Conseil municipal, par 17 voix Pour et 2 abstentions, habilite M. Le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.

Les propositions d'acquisition recueillies conformément au cahier des charges de cession seront présentées auprès des commissions Finances et Vie Économique avant de soumettre la décision d'attribution au cours d'une prochaine séance du Conseil municipal.

L'acquéreur retenu sera soumis à l'approbation du Conseil municipal seul compétent pour décider la cession et autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

Evolution du barème des participations familiales à la maison de l'enfance

La CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) a adopté l'augmentation du barème des participations familiales dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, qui n'a pas évolué depuis 2002.

Les évolutions suivantes ont été votées :

- L'augmentation annuelle de 0.8% du taux de participation familiale entre 2019 et 2022, ce qui représente une majoration de l'ordre d'un centime d'euro par heure.
- La majoration progressive du plafond de ressources pour atteindre 6000 € en 2022
- L'alignement du barème micro-crèche sur celui de l'accueil collectif

Afin de suivre cette nouvelle réglementation, il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement de la micro-crèche concernant le chapitre « tarification ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'entériner l'application du nouveau barème national des participations familiales fixées par la CNAF et de modifier en conséquence le règlement de fonctionnement de la micro crèche.

Mandat spécial pour le Congrès des Maires

Le congrès annuel des maires se tiendra du 19 au 21 novembre 2019 à Paris.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de considérer la participation par Monsieur le Maire et ses adjoints l'accompagnant au congrès des maires comme une mission déterminée et autorisée par le Conseil municipal., et que les frais de transport et autres frais annexes seront pris en charge par la Commune sur présentation d'un état des frais.

Modification du tableau des effectifs
Taux de Promotion- Avancements de grades

Trois agents communaux remplissent les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2019, respectivement au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, d'Edicateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle et d'Agent social principal de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le taux de promotion des fonctionnaires susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade, de modifier le tableau des effectifs en conséquence, d'adapter le régime indemnitaire correspondant.

Création d'emploi et ajustement du tableau des effectifs

Services Administratifs

Le départ en retraite d'un agent au service urbanisme à compter du 1er avril 2020 va donner lieu à un mouvement interne de personnel. Il y a lieu d'engager un appel à candidatures. Ce mouvement de personnel n'entraîne pas la création d'un nouvel emploi

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette disposition.

Services Techniques

L'accroissement des tâches dans la gestion des espaces verts et de la voirie, ainsi qu'en matière d'entretien et de maintenance des bâtiments publics, nécessite de créer un emploi affecté aux services techniques municipaux sur la base du grade d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil municipal, par 17 voix Pour et 2 abstentions décide d'approuver cette disposition.

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services informatiques

La société SEGILOG, propose à la commune de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques pour une durée de 3 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de prestation.

Lotissement communal domaine du Clos er Goh et: point d'information sur l'attribution des lots

La commission des affaires sociales a examiné les différentes candidatures réceptionnées en mairie : 2 candidatures retenues en accession libre, au prix de 230 € TTC/m² et 11 candidatures retenues pour des lots à coûts abordables, au prix de 125 € TTC/m.

Jean-Félix MELIN

nous a quittés le 11 octobre dernier à l'âge de 73 ans.

Cet élu, conseiller municipal de la mandature précédente, était aussi très connu du milieu associatif qu'il avait intégré en arrivant à St Gildas pour sa retraite.

Amoureux de la mer et de la pêche, il fut président de l'«Association des Usagers de Port aux Moines » après avoir été l'élu référent dans la gestion du port.

Il participa activement à la création des Fêtes celtiques sur la commune où on le voyait porter le drapeau devant le « Rond de St Gildas ». Toujours vêtu de son costume breton, il n'hésitait pas à danser sur la scène.



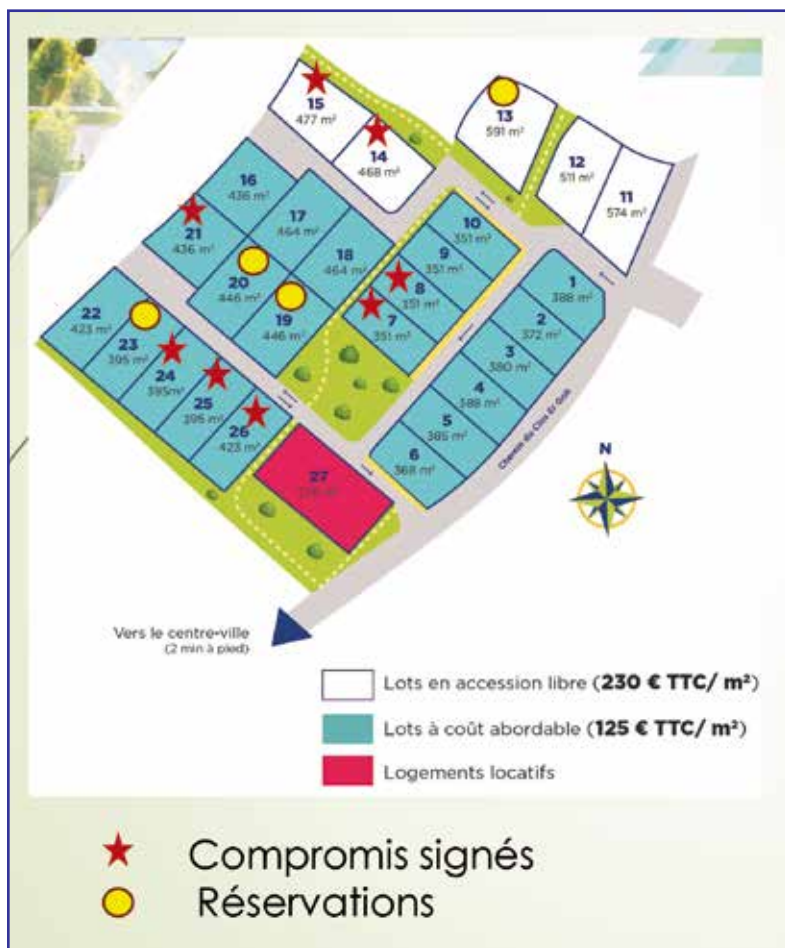
Alain LAYEC, Maire

Commercialisation du lotissement « Domaine du Clos er Goh »

Huit lots ont trouvé acquéreur et certains permis de construire sont en cours d'instruction. Quatre autres parcelles sont aujourd'hui réservées.

Si vous avez le projet de vous installer à Saint-Gildas

contactez la mairie au 02 97 45 23 15



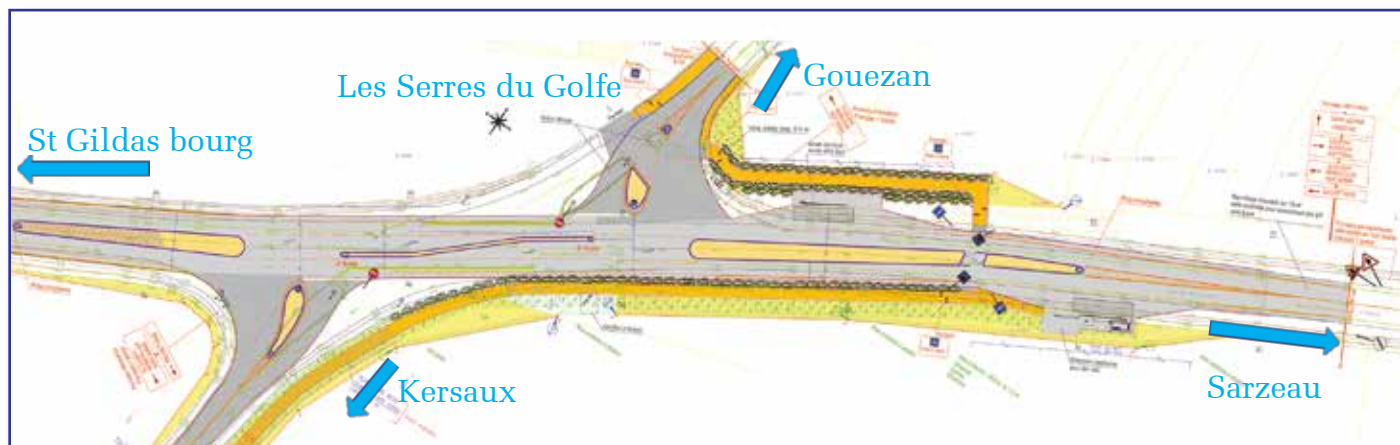
Aménagement du carrefour des serres (RD 198/ Pont Er Lann / Roh Vras)

Le linéaire de voirie incite les automobilistes à accélérer sur ce tronçon. L'objectif des aménagements est de sécuriser le carrefour : améliorer la visibilité, la traversée et l'entrée des véhicules depuis les routes du Roh Vras et de Pont er Lann.

Les opérations préparatoires du chantier ont débuté : installation de chantier, enlèvement des îlots, terrassement, empierrement, déplacement des réseaux. Les conditions de circulation seront affectées, avec l'instauration d'un alternat sur la départementale et d'éventuelles déviations sur les 2 voies adjacentes.

Ces travaux sont co-financés par le département et la commune. Golfe du Morbihan Vannes Agglomération apportera sa contribution pour la partie « transport » (abri-bus et quai).

La fin du chantier est prévue pour la mi-avril 2020



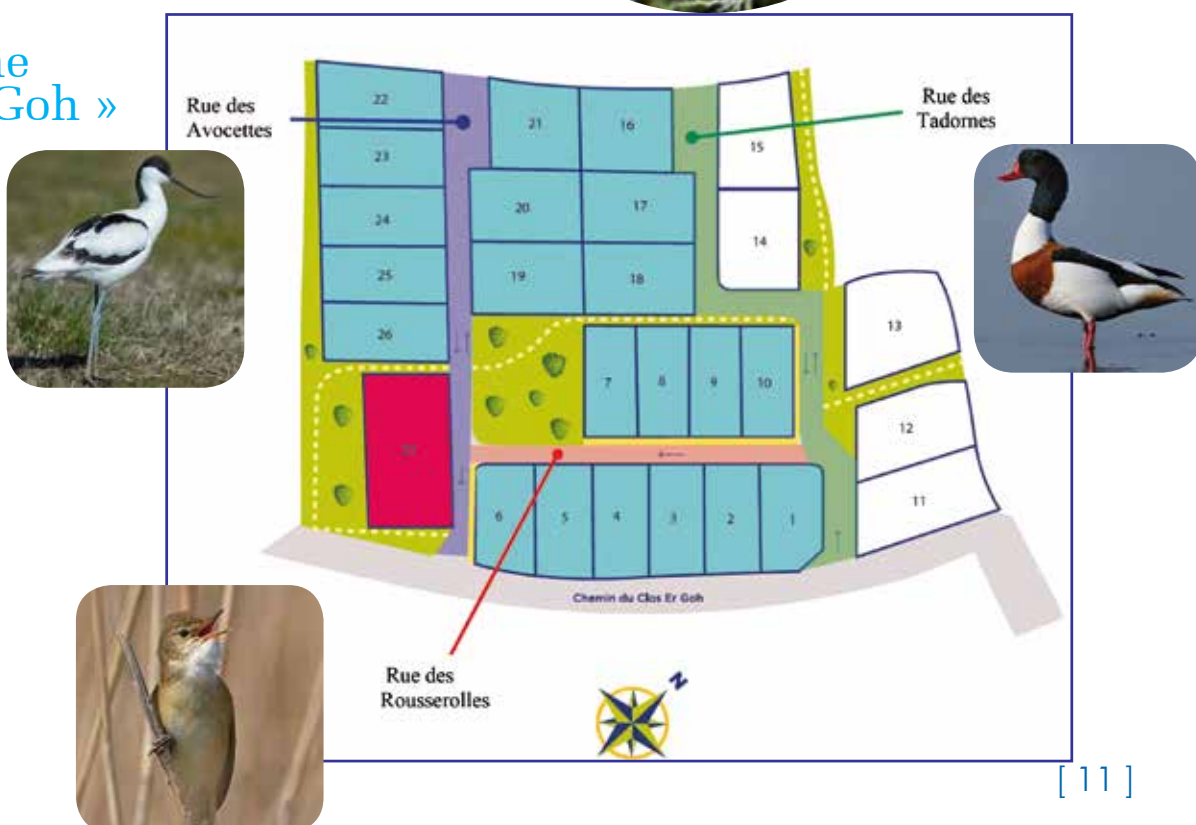
Dénomination des rues des lotissements

Le Conseil Municipal du 23 juillet 2019 a voté le nom des rues des lotissements : le Clos d'Arzhig et le Domaine Clos er Goh.



« le Clos d'Arzhig »

« le Domaine
du Clos er Goh »



Appel à projets en vue de la cession d'un bien immobilier communal



Au cœur du centre-ville commerçant, au 14 rue des Vénètes, la commune dispose d'un bien immobilier composé au rez-de-chaussée d'un local commercial et au 1er étage d'un logement.

Un appel à candidature est lancé pour ce bien qui doit rester une activité commerciale avec des critères détaillés en adéquation avec les besoins du territoire et des activités en place.

Il s'agit d'une consultation ouverte ciblant des opérateurs qui possèdent une expérience reconnue et des garanties quant à la gestion future du bien.

Le prix de vente est fixé à 390 000 € net vendeur (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

Tout candidat intéressé pour implanter son activité dans ce bâtiment devra fournir un dossier de candidature complété avec un projet détaillé conforme à la consultation.

Dossier à retirer à la mairie ou faire une demande par mail à l'adresse suivante : contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

Renseignements complémentaires au 02.97.45.23.15



Installation d'une psychologue

Une psychologue clinicienne libérale s'installe sur notre territoire pour intervenir directement au domicile des patients.

Héloïse DUTERTRE - Tél. 06 17 12 20 97

Depuis 2011, la commune de Saint Gildas de Rhuy a obtenu le label « zéro phyto », mais les surfaces communales végétalisées ne représentent qu'une toute petite partie du territoire. Aussi nous encourageons chaque citoyen à s'engager pour le maintien de la biodiversité et un environnement respectueux de la santé de tous.

Lors de sa création, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan a donc entrepris une démarche en ce sens, à l'échelle de son périmètre élargi. Le chemin a un peu changé, mais en tapant « zérophyto parc naturel régional du golfe du Morbihan » dans n'importe quel moteur de recherche, vous arriverez sur la page où s'inscrire individuellement ou en groupe pour soutenir ce mouvement.

Dans un tout autre domaine, mais qui reste celui de la verdure, la commune a entrepris le recensement des arbres dits "remarquables". Ce travail long et délicat permettra de connaître et de sauvegarder ce patrimoine arboré.

En effet, une division de parcelles, une succession, une nouvelle construction et ces arbres silencieux deviennent gênants. Ils sont abattus sans état d'âme, gommant les dizaines d'années nécessaires à leur croissance.

Le premier constat est le petit nombre de sujets « remarquables » présents sur notre territoire, parfois implantés dans des espaces privés.

Après trois campagnes de plantation de bulbes, la commune va entamer une campagne de plantation d'arbres sur des espaces dégagés. Des sujets originaux par leur développement, leur essence ou leur feuillage seront choisis afin d'accroître la richesse des générations futures et de répondre également aux critères de l'octroi des labellisations en matière d'efforts de végétalisation « intelligente ».



rue St Goustan



route de Port aux Moines

C.C.A.S. Résidence ARMOR

Tous les logements de la résidence Armor sont occupés. Stéphanie Boursier, la directrice, et son personnel sont attentifs au bien-être des résidents. Toutes les semaines, les résidents peuvent participer à des activités de loisirs et de sport.

Un après-midi par mois, Mme Claudine Jorand, présidente de l'association « Loisirs et sport », rassemble des volontaires pour un atelier lecture.

Des sorties hebdomadaires font découvrir aux résidents divers endroits de la presqu'île.

Des séances d'activités physiques adaptées ont lieu tous les lundis sur place pour le plus grand plaisir des résidents assidus.



Sport pour tous



La mairie et le comité départemental "Sports pour tous" du Morbihan ont proposé : 10 séances d'ateliers d'activités physiques adaptées aux seniors de la commune.

Ce programme a été financé grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et la Conférence des Financeurs du Morbihan. Un tout petit solde fût demandé aux participants. Le nombre d'inscrits étant important, il a fallu constituer deux ateliers par semaine sous la direction d'Antoine Beslier, moniteur agréé.

Le Clos d'Arzhig



Sur le lotissement du Clos d'Arzhig, 6 lots avaient été confiés à « Armorique Habitat », bailleur social, pour construire des logements sociaux locatifs et en location-accession. Les habitations, livrées en juillet dernier, présentent des performances thermiques supérieures à la réglementation RT 2012. Elles ont été conçues pour favoriser les apports solaires des pièces principales.

Le mercredi 6 novembre, le maire Alain Layec et la présidente d'Armorique Habitat Annie Rocuet avaient conviés à l'inauguration de ces maisons tous les coopérateurs à cette réalisation, les élus et les locataires.

La Gildasienne



Cuisson des saucisses au camping du Kerver



Départ d'une randonnée pédestre



Les organisateurs



Départ de la randonnée vélo



Séance de manucure



Atelier matelotage

De nombreux gildasiens et des personnes d'autres communes de la presqu'île ont répondu présents à la 2ème édition de la Gildasienne organisée par la commission sociale le samedi 5 octobre.

130 randonneurs pédestres, en marche nordique et à vélo ont sillonné les chemins et se sont retrouvés au camping municipal du Kerver pour se restaurer en toute convivialité.

L'après-midi était réservée au bien-être avec des massages Amma assis, de la réflexologie plantaire, de la manucure, du matelotage, du Qi Qong, du shooting photo et de la fabrication de produits d'entretien.

La journée s'est terminée en musique par un apéro-concert organisé par Jazz en Rhuy et Les Vieilles Voiles de Rhuy.

Nous remercions sincèrement les deux instituts de St Gildas, « Victor's » et « Jardin d'Eden institut » pour leur implication personnelle.

Les participants ont été ravis de cette journée et sont prêts à revenir l'année prochaine.

Grâce à cette mobilisation, nous pouvons offrir la somme de 2498,10€ à la Ligue contre le cancer du Morbihan.



Grâce à la mobilisation pour la Gildasienne, nous avons offert la somme de **2 498,10 €** au Professeur Josso, président de la Ligue contre le cancer du Morbihan.

La Maison de l'enfance

Durant la période estivale, la Maison de l'enfance est restée ouverte. Les encadrantes ont proposé des activités variées à l'extérieur de la structure comme une balade à poney, une promenade dans le petit train au port du Crouesty, une cueillette à la ferme Rebom, une visite dans une ferme pédagogique, une sortie à la plage.

En septembre, 17 enfants au « Jardin d'enfants » et 13 à la crèche se sont retrouvés pour cette nouvelle rentrée.. L'obligation scolaire a été abaissée de 6 ans à 3 ans par le Ministre de l'Education Nationale. Le décret était applicable dès la rentrée 2019/2020. Le Jardin d'enfants accueillant des enfants de 2 et 3 ans, une remise en question s'est alors posée.

L'école Saint Goustan ne pouvant actuellement accueillir décemment les 3 ans, la directrice, en accord avec la mairie, a demandé une dérogation d'un an pour que les enfants puissent rester au Jardin d'enfants durant cette année scolaire. Cette dérogation a été accordée par l'Inspecteur.

L'école a prévu un agrandissement de ses locaux pour la rentrée 2020/2021, elle sera alors en mesure de les recevoir.



Rentrée de septembre au Jardin d'enfants



Ecole

Cette année, 82 élèves ont pris le chemin de l'école. Véronique Ployet est venue renforcer l'équipe pédagogique. L'école compte désormais 4 classes le matin et 3 l'après-midi.

Dès les premiers jours, les élèves se sont rendus à la plage du Goh Velin pour le traditionnel nettoyage, un geste éco-responsable qui a permis aux nouveaux élèves de partager un moment convivial.

Cette année, tous les élèves de l'école ont pu bénéficier de cours de musique assurés par des animateurs de GMVA, 8 séances sur un conte musical pour les petits comprenant de la découverte d'instruments et du chant sur le thème du Rock'n roll pour les plus grands.

Le projet "poulailler" a connu un coup d'arrêt après que le renard ait eu raison des poules durant l'été. Mais après une visite à la ferme des Goahieu d'Antoine Chaumette, 2 poules, baptisées Cookie et Codek, ont pris leur quartier dans le poulailler mi-septembre, et depuis la mi-octobre, elles pondent des œufs que les parents d'élèves peuvent

acheter à prix libre. De même, le potager devrait connaître de nouvelles plantations dans les semaines à venir en partenariat avec Jean François Hamon (cultivateur installé aux Goahieu).

Sur le plan sportif, les CE1-CE2 ont entamé des cours de tennis avec Alan Pedrono à St Gildas de Rhuy.

De leur côté, les CM1-CM2 ont participé à un cross à Theix-Noyalo où ils ont bien figuré.

L'association des parents d'élèves, l'APEL, a pour mission de créer des liens entre les parents, les enfants et les enseignants mais aussi de récolter des fonds pour aider au financement des sorties et des activités scolaires, notamment pour la classe de neige.

De ce fait, de nombreuses animations ont eu lieu comme la tenue de la buvette à « la Semaine du Golfe », « l'apéro des familles » en octobre, la vente de gâteaux sur le parvis de l'abbatiale et aux Serres du Golfe et la "Boum d'Halloween" début novembre.



Nettoyage de la plage



Séance de tennis



Action APEL aux Serres du Golfe



Rentrée scolaire



Séance de musique

Salle Kercaradec

Depuis juillet dernier, 13 entreprises ont travaillé sur le réaménagement de la salle Kercaradec comprenant la rénovation de la scène, la création de loges, la rénovation des éléments audio-visuels, l'isolation et l'acoustique.

En parallèle, des travaux d'agrandissement pour la création d'un espace de réserves de 80 m² ont débuté fin septembre et s'achèveront en février 2020.



Présentation de la salle Kercaradec aux associations

Sécurisation piétons/cycles route du Roh Vras

Les travaux de sécurisation piétons / cycles route du Roh Vras ont débuté fin septembre 2019 et se termineront début 2020. Ce sont 600 mètres linéaires de chemin qui relient le château d'eau de Kersaux au carrefour de la route de Sarzeau. L'aménagement est réalisé par les entreprises COLAS et GOLFE BOIS CREATION.

Cette voie douce permettra aux écoliers de se rendre en toute sécurité jusqu'à l'arrêt de bus qui sera remplacé et doté d'un abri à vélos.



Bains d'Algues à St Gildas de Rhuy

La saison 2019 restera dans les annales en ce qui concerne la quantité d'algues échouées sur la côte.

En effet, à partir de fin juillet, ce sont environ 8 000 m³ d'algues qui ont été enlevés sur les plages gildasiennes et épandues sur les terres agricoles (15 000 m³ sur l'ensemble de la Presqu'île de Rhuy).

Pour information, en 2018, 3820 m³ avaient été retirés sur le territoire soit 4 fois moins (3000 m³ en 2017, 2080 m³ en 2016).

Le coût total du ramassage et de l'épandage de ces algues s'élève à 95 965.80 € pour la commune.

Pour rappel, le budget municipal prévoyait un montant de 45 000 € et l'attribution de compensation par GMVA est de 38 580 € (moyenne des trois dernières années).

Le travail d'enlèvement de ces algues s'est effectué jour et nuit en fonction des marées. Les algues sont enterrées dans les vingt-quatre heures sur des parcelles déterminées à l'avance au plus près des plages où l'échouage a eu lieu.



Nous pouvons saluer le travail réalisé par les entreprises durant cet épisode exceptionnel. À tout moment, au moins deux plages de la commune étaient accessibles sans algue pour permettre à tous de profiter des joies de la baignade ou de "lézarder" sur ses étendues de sable.

Point sur les colonnes enterrées

Le programme d'installation des colonnes enterrées par GMVA sur la commune se poursuit. Aujourd'hui treize sites sont implantés sur le territoire.

Environ dix secteurs supplémentaires seront réalisés pour compléter la cartographie.

Pour rappel, les critères de sélection pour un site sont les suivants :

- 1) Densité de population.
- 2) Absence de réseaux aériens et enterrés (eau potable, eau pluviale, assainissement, électrique, téléphone).

3) Possibilité de garer un véhicule.

4) Interdiction des marches arrières par le camion benne.

5) Travaux communaux réalisés afin de faciliter la mise en œuvre.

6) Distance d'implantation vis-à-vis des habitations.

Les prochains sites validés seront implantés en bas de la route de la baie d'Abraham (travaux en cours), quartier le Bot (travaux à venir). D'autres sites sont à l'étude afin de répondre au mieux aux différents critères.

Etier de Kerpont

La municipalité a décidé de réaliser une étude environnementale sur le secteur de Kerpont et plus précisément l'étang, la lagune et son étier.

- L'étang est composé d'eau douce et reçoit une grande partie des eaux pluviales du bassin versant.
- La lagune, zone inondable est composée d'eau saumâtre faisant office d'interface entre l'océan et l'étang.
- L'étier relie la lagune à l'océan (Mor braz) et débouche au Rohu.

Ces trois « entités » présentent de nombreux intérêts écologiques et patrimoniaux. Ils se composent notamment d'habitats et d'écosystèmes remarquables.

Le but de cette étude est de :

- Connaître précisément le fonctionnement hydro-sédimentaire du site.

- D'identifier les enjeux en termes d'écosystèmes présents et leur fonctionnement (habitats, faune et flore terrestre et aquatique).

- De proposer des scénarii de gestion et de valorisation.

Le choix du bureau d'étude se fera en présence des services de l'Etat (gestionnaire du Domaine Public Maritime), service Eau, Nature et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, des services du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (gestionnaire des espaces Natura 2000), des services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Habitats, faune/Flore).

Ce secteur, joyau écologique de notre commune, va ainsi faire l'objet d'une attention toute particulière en 2020.

*En Décembre***Samedi 14**

Repas des Aînés
C.C.A.S.
Salle Kercaradec

Mercredi 18

Tournoi interne tennis de table
Les Filets Verts
Salle Kercaradec

Vendredi 20

Projection de film
APEL de l'école Saint Goustan
Salle Kercaradec

Dimanche 22

24^{ème} Baignade des Otaries
Plage du Goh Velin
Les Otaries de Rhuy

Dimanche 29

Concert à l'Abbaye

*En Janvier***Mardi 7**

Galette des rois
Cercle Amical
Salle Kercaradec

Jeudi 9

Vœux du Maire
Salle Kercaradec

Samedi 11

Thé dansant: Fiesta caliente
Meninos do agreste-Rio
salle Kercaradec

Jeudi 16

Galette des rois
Club Vermeil
Salle Kercaradec

*En Janvier***Samedi 18**

Galette des rois
Les Poly'sons
Salle Kercaradec

Vendredi 24

Conférence « Léonard de Vinci »
Village d'artistes
Salle Kercaradec

Dimanche 26

Fête de la Saint Gildas
Salle Kercaradec

Vendredi 31

Spectacle « Cabaret »
Les Poly'sons
Salle Kercaradec

*En Février***Samedi 1^{er} - Dimanche 2**

Spectacle « Cabaret »
Les Poly'sons
Salle Kercaradec

Mardi 4

Chandeleur
Cercle Amical
Salle Kercaradec

Mardi 8

Spectacle "les oiseaux d'Aristophane"
Les Z'arTmateurs
Salle Kercaradec

Mardi 18

Tournoi de Belote
Cercle Amical
Salle Kercaradec

Vendredi 21

Conférence « La peinture anglaise »
Village d'artistes
Salle Kercaradec

*En Mars***Samedi 7**

Repas chasseur
ACCA
Salle Kercaradec

Mardi 10

Concours de Belote
Club Vermeil
Salle Kercaradec

Dimanche 15

Elections municipales
Salle Kercaradec

Mardi 17

Repas de printemps
Cercle Amical
Salle Kercaradec

Mercredi 18

Tournoi interne tennis de table
Les Filets Verts
Salle Kercaradec

Jeudi 19

Commémoration

Dimanche 22

Elections municipales
Salle Kercaradec

27 – 28 et 29

Spectacle « Ailleurs les Bains »
Les Poly'sons
Salle Kercaradec

Mardi 31

Journée Patchwork
Atelier Créatif
Salle Kercaradec

*Tous les renseignements complémentaires
sont accessibles
sur le site ou à l'accueil de la mairie.*



Sur la nouvelle scène de la salle Kercaradec, Nono le clown a enchanté et fait rire le public lors du spectacle de Noël offert par la mairie aux enfants de la commune. Le Père Noël, les élus et le personnel ont ensuite donné cadeaux et friandises aux enfants.



Académie Paul Le Flem le 25 juillet avec Aldo Ripoché (violoncelle), Béatrice Thonet (soprano) et Camille Privat (accordeoniste) interprète Offenbach.



Concert de harpe avec Pierre Bertrand et Gwendoline Schalm le 22 juillet



Anne-armelle Harnay-Chevalier le 15 août



Exposition des artistes Gildasiens du 11 au 18 août



Georges Kan, pianiste

Jose Daoudal,
pasteliste
et Karine Cathala,
peintre poète
du 8 au 14 juillet



Isabelle Soulier, violoniste

interprètent Beethoven
et Massenet le 29 août



Le 8 août la troupe "cage de scène"
interprète Brassens et Bobby Lapointe



Joseph Pignon, sculpteur et Gilles Courat, photographe
du 15 au 23 juillet



Les peintres : Dominique Tardu, Marie Le Goff
et Bertrand Bataille (à droite) du 24 au 31 août.



Marie-Emmanuelle Joubert
marbrière sur papier aux Ateliers de Keruzen
du 8 au 14 juillet



Récital de poésie d'Yvon Mauffret le 11 juillet
par les Zartmateurs.

LES FÊTES CELTIQUES



Cercle du Croisic



Cercle de Moréac



Cercle de Saint-Gildas



Cercle de Lann Bihouée



Bagad de Rhuys

TON BOURG BATTANT



Les enfants des deux collèges de Sarzeau,
ont participé
à la cérémonie du 11 novembre.
Des enfants de l'école St Goustan
ont déposé les gerbes au pied du monument.

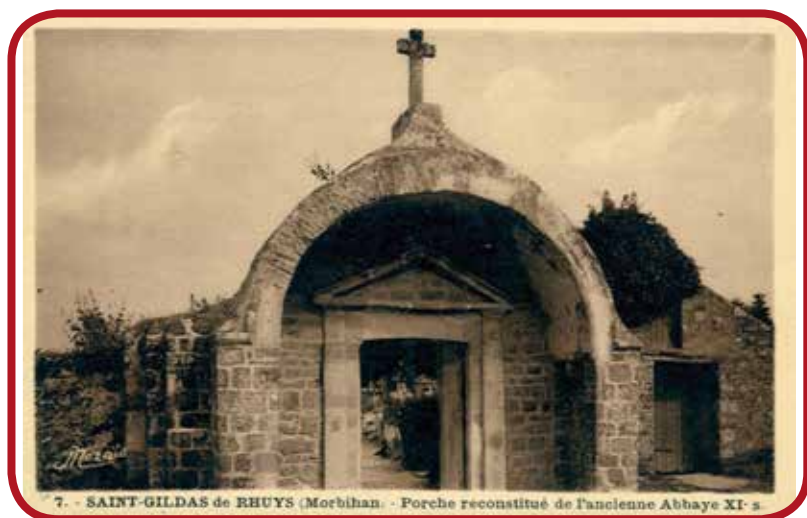
Saint-Gildas autrefois

L'ancienne église paroissiale de St Goustan, située non loin de l'abbaye, aurait été construite à la fin du XI^{ème} siècle ou au début du XII^{ème} siècle par les religieux de St Gildas.

Après la restauration de l'abbaye et de son église abbatiale par Félix (moine envoyé par la communauté bénédictine de St Benoît sur Loire en 1008), les religieux décidèrent de construire une nouvelle église entourée de son cimetière sous le vocable de St Goustan, ceci pour les besoins d'une population rurale en forte augmentation dans le secteur et pour laisser aux moines celle de St Gildas.



L'entrée du vieux cimetière



L'ancien porche de l'église St Goustan

Cette église, de style roman, n'avait qu'une seule nef avec une sacristie au pignon du levant, 2 chapelles latérales et 3 dans l'abside. Ces chapelles étaient dédiées à Notre Dame de la Trinité, à St Jean, à Ste Barbe et à St André.

A la restauration du culte, en 1802 après la Révolution, l'église St Goustan fut rétablie comme église paroissiale. La commune obtint en 1804 la cession régulière de cette église en très mauvais état et entreprit les réparations les plus urgentes.

Au vu de l'état de délabrement de l'édifice, l'église fut totalement abandonnée et démolie en 1844 pour agrandir le cimetière.

Actuellement, il ne subsiste que le porche roman, entrée principale du cimetière.



vue actuelle

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE SAINT-GILDAS-DE-RHUY



Toute l'information locale sur votre smartphone

- Alertes notification
- Actualités / Évènements
- Horaires & accès mairie



Téléchargez gratuitement CityWall puis sélectionnez votre ville



Démarchage téléphonique abusif : quoi de neuf ?

Depuis le 1er août 2019, les appels ou messages provenant de l'international ne peuvent plus utiliser comme identifiant d'appelant un numéro géographique (01-05) ou polyvalent (09).

Les « systèmes automatisés émettant plus d'appels ou de messages qu'ils n'en reçoivent » (robots) ne peuvent plus, quant à eux, utiliser des numéros mobiles (06-07) comme identifiant d'appelant. Cette deuxième interdiction concernant les robots sera étendue, au 1er janvier 2021, aux numéros géographiques (01-05) ou polyvalents (09).

Il a en effet été estimé, pour justifier ce report de deux ans, qu'en raison de la complexité de la mesure, « les solutions de filtrage ne sont actuellement pas suffisamment matures et risqueraient de bloquer certains flux d'appel à tort au détriment des utilisateurs finals ». Il n'est donc pas exclu que vous receviez encore, depuis le 1er août, des appels téléphoniques intrusifs ayant pour indicatif 01, 02, 03, 04, 05 ou 09... mais les choses avancent !

Inscription sur les listes électorales

Jusqu'à quand peut-on s'inscrire sur les listes électorales ?

Terminée la date butoir du 31 décembre. Depuis le 1er janvier 2019, les électeurs peuvent s'inscrire au plus proche du scrutin. **Ainsi, pour les municipales, les électeurs auront jusqu'au 7 février 2020.**

Pour pouvoir s'inscrire, il faudra avoir 18 ans au plus tard le 14 mars 2020, être de nationalité française ou ressortissant d'un autre état de l'Union européenne, apporter la preuve de son attachement avec sa commune (justificatif de domicile).

Comment s'inscrire ?

Il est toujours possible de se présenter à la mairie et depuis le 1er janvier 2019, vous pouvez effectuer les démarches sur demarches.interieur.gouv.fr ou service-public.fr

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter le service élection de la commune au 02.97.45.23.15.

entreprise

SINÉ

MAÇONNERIE - COUVERTURE
Agrandissement - Rénovation

Pierre - Terrasse - Vélux - Gouttière

Z.A de Kersaux - 56370 St-Gildas de Rhuy
Tél/Fax. 02 97 45 29 57 - entreprise.sine@hotmail.fr

MORIN PEINTURE

• Peinture • Ravalements • Revêtements sols & murs



81, Route du Roh Vras
Z.A. de Kersaux
56730 ST GILDAS de RHUYS

Tél. 02.97.45.24.18
morin.peinture56@orange.fr

Electricité Générale
Neuf - Rénovation - Dépannage

Michel LE GALLIC
06 98 38 54 82

imp. du Chêne Vert - Kerdouin - 56730 Saint Gildas de Rhuy

Les Serres du Golfe

• Horticulture • Pépinières

Les artisans du végétal



56730 St Gildas de Rhuy - Tél. 02 97 45 10 62 - Fax 02 97 45 10 63

Crouesty taxis

Véhicules haut de gamme de 1 à 8 passagers
au départ et en provenance de toute la
Presqu'île de Rhuy:

Aéroports - Gares - Excursions...

Transport médical assis agréé par les
différentes caisses d'assurance maladie:

Consultations - Rééducation
Hospitalisations (entrée/sortie)
CPEA - CMP - CMPP...
Radiothérapie - Chimiothérapie...



7j/7
24h/24
Toutes distances

02 97 53 94 06

1 Domaine de la côte - 56730 ST-GILDAS DE RHUYS
crouestytaxi@orange.fr

* Commune de stationnement Arzon

Menuiserie Ebénisterie

Tilly Yves et Judith
02 97 45 15 48
ZA de Kersaux
56730
Saint Gildas de Rhuy
menuisieretilly@orange.fr

Conseil, Etude et Réalisation :
Agencement, fabrication de tout
ordre : cuisine, bibliothèque,
meuble ; restauration et tout
autre travail en bois à la
demande.

Mr. Bricolage

AMÉNAGER BRICOLER JARDINER DÉCORER

SARZEAU

MUZILLAC



TOUT FAIRE MATERIAUX

CONSTRUIRE - AMENAGER - ISOLER

ESPACE LITTORAL - MUZILLAC

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Croq'Terroir

Ouvert toute l'année, tous les jours en saison

Produits du terroir et produits issus
de l'agriculture biologique

Rôtisserie - Frites...

Salades - Sandwichs...

Plats préparés...

Tél. 02 97 53 28 51

Daniel LE DROGUEN

42, rue du Général de Gaulle
56730 ST GILDAS DE RHUYS

ENGIE Ineo

Centre de Travaux de VANNES - ZI DU PRAT - 56000 VANNES
Tél. : 02 97 47 16 29

Travaux de Génie Civil - Lignes électriques et postes
éclairage public - Maintenance et illuminations de fin d'année
VRD Lotissements

Ineo Atlantique

engie-ineo.fr



AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

AUTO CONTROLE DE RHUYS

Parc d'activités de Kerollaire - 2 Impasse de l'Île aux oeufs

56370 SARZEAU

02 97 48 09 56

COMBUSTIBLES de RHUYS

FIOUL - CHARBON

Z.A. de Kercoquen - SARZEAU - Tél. 02 97 41 33 42



cuisson au feu de bois
—
produits locaux, bio, italiens...

 NOS 5 POINTS DE VENTE FIXES

Sarzeau • +33 (0)7 62 76 79 01

Surzur • +33 (0)6 50 53 80 71

Theix • +33 (0)2 97 67 90 13

Séné +33 (0)2 97 43 73 49

(ouvert également le midi)

Arzon • +33 (0)2 97 47 57 34

et aussi, les tournées en camion • +33 (0)6 68 32 30 00



+ d'infos sur www.pizza-rhuys.com

Colas Vannes

Au plus près de vos projets

- Dallage
- Pavage
- Bordures
- Enrobés noirs et de couleurs



COLAS VANNES

16 Rue Dutenos - Le Verger

ZI du Prat - BP 310 - 56008 VANNES Cedex

Tél : 02 97 54 21 60 - contact.vannes@colas-co.com

VENTE - LOCATION - GÉRANCE - SYNDIC

Depuis 50 ans...

autour du Golfe du Morbihan...



www.beneat-chauvel.com

BÉNÉAT-CHAUVEL
1 chemin du Crouesty
56640 ARZON
Tél. 02 97 53 72 00
arzon@beneat-chauvel.com

BÉNÉAT-CHAUVEL
1 rue Saint-Goustan
56730 St-GILDAS-de-RHUYS
Tél. 02 97 45 55 45
sarzeau@beneat-chauvel.com

BÉNÉAT-CHAUVEL
3 place Lesage
56370 SARZEAU
Tél. 02 97 41 81 81
sarzeau@beneat-chauvel.com

Autres agences à VANNES et PORT CROESTY



Saint Gildas

**ACHAT - VENTE
LOCATION**

Didier JOSSE

11, rue Saint-Goustan

56730 St Gildas de Rhuy

Tél. 02 97 45 13 86

www.century21saintgildas.com

Adresses utiles

www.saint-gildas-de-rhuys.fr

Horaires de La Mairie

Lundi au Vendredi : 9 h à 12 h, 14 h à 17 h

Samedi : 10 h à 12 h

Service Urbanisme :

ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél. 02 97 45 23 15

courriel : contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

Bureau d'informations touristiques

Rue Saint Goustan - Tél. 02 97 53 69 69

Courriel : tourisme@golfedumorbihan.bzh

Horaires d'ouverture d'octobre à fin mars :

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Fermé le jeudi

Horaires de la Déchèterie

route du Roh Vras

du 4 novembre au 31 mars :

lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9h30 à 11h50

et de 14h30 à 16h50

Fermée le mercredi et le dimanche

Golfe du Morbihan

Vannes agglomération

Parc d'Innovation Bretagne Sud II -

30 rue Alfred Kastler - CS 70206

56006 Vannes cedex

Tél. 02 97 68 14 24 - courrier@gmvagglo.bzh

Espace culturel L'Hermine

Rue Père JM Coudrain - 56370 Sarzeau

Tél. 02 97 48 29 40

Trésor Public Vannes Ménimur

5 avenue Edgar Degas - 56019 Vannes Cedex

Tél. 02 97 41 81 12

Espace Emploi de Rhuys

Zone d'activités de Kerollaire Nord - 56370 Sarzeau

. Espace Emplois - Tél. 02 97 41 33 06

. Néo Emplois - groupe Néo 56

Tél. 02 97 48 01 68 - contact@neoemplois56.org

. Proxim'Services - ASP Rhuys Muzillac

Tél. 02 97 48 27 62 - proximrhuysmuzillac@orange.fr

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Place Keruzen - Tél. 02 97 63 96 68 -

stgildas@admr56.com

Permanences : mardi et vendredi de 9h à 12h

(Contacter l'ADMR à Vannes au 02 97 47 59 64

les autres jours)

• **Poste** Rue Saint-Goustan..... 36 31

lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Mercredi de 9h à 12h

jeudi de 9h à 12h et de 14h45 à 16h30

départ du courrier à 15h du lundi au vendredi

Fermé le mercredi après-midi, samedi et dimanche

• **Samu** 15

• **Gendarmerie (Sarzeau)** 17

• **Pompiers** 18

• **Numéro d'urgence pour les secours en mer** 196

(gratuit depuis un poste fixe ou un portable, 7j/7, 24h/24)

• **Résidence ARMOR pour personnes âgées**

Rue Laënnec 02 97 45 16 07

• **Compagnie des Transports Golfe du Morbihan**

Vannes agglomération - Kicéo ligne 24

www.kiceo.fr 02 97 01 22 10

• **Gare S.N.C.F** Vannes..... 36 35

• **Infirmières** 3, rue Saint-Goustan

Cabinet infirmier :

Mmes Karine Berthe, Sylvie Jolivet, Catherine Le Moal,

Frédérique Relland 02 97 45 15 62

• **Médecins (uniquement sur rendez-vous sauf urgences.)**

Docteur Pierre-Yves Tréguer..... 02 97 45 26 70

19, chemin J.B. Le Bot

Médecin de garde plate-forme téléphonique 02 97 68 42 42

• **Pharmacie** rue Saint Goustan 02 97 45 29 41

Pierre Cornier & Anaïs Cazoulat -

Numéro d'appel pour la pharmacie de garde 32 37

• **Masseurs-kinésithérapeutes**

M. Christophe Perron, Mme Fabienne Cotbreil

et Françoise Arhan 02 97 45 14 19

26, rue du Général de Gaulle

• **Crouesty Taxis**

1 Domaine de la Côte 02 97 53 94 06

• **Maison de l'enfance** 02 97 45 36 35

Chemin du Puits David

jardindenfants.stgildasderhuys@orange.fr

• **Ecole Saint Goustan** 02 97 45 26 06

Accès chemin du Puits David (à côté du SPAR)

ecolesaintgoustan@gmail.com

• **Médiathèque** place Mgr Ropert..... 02 97 45 31 25

mediatheque.saint-gildas@ccprhuys.fr

Du lundi au samedi (sauf le jeudi) de 10h à 12h30

Le dimanche de 10h à 12h.

• **La Souris de Rhuys** rue St Goustan 02 97 45 37 62

En face de la poste.

Pour les heures d'ouverture se renseigner

Possibilité de connexion Wifi 24h/24 après adhésion